

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2017**

Membres en exercice : 19
Membres présents : 14 puis 13 à partir de 20h40
Votants : 19
Date de convocation : 21 juin 2017

Le trente juin deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU jusqu'à 20h40, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Philippe CHÉNEAU, Guy BLANCHARD, Laurence BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ, Stéphane ENTEME, Marie Thérèse LAINE, Blandine PERTHUY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Michel DELHOMMEAU (pouvoir à Benoît COUTEAU), Gwladys BRANGER (pouvoir à Marie-Jeanne CAILLÉ), Jean-Pierre DZIOBA (pouvoir à Blandine PERTHUY) Pascal LAURENT (pouvoir à Guy BLANCHARD), Sophie RICHARD (Céline GRUAU), Albert MECHINEAU (à partir de 20h40 pouvoir à Françoise MENARD)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Guy BLANCHARD

01	Election des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017
-----------	---

Benoît COUTEAU explique que le conseil a été convoqué par décret ce vendredi 30 juin 2017 afin de désigner 5 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2107. Les instructions de cette désignation sont détaillées dans la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12/06/2017. Mr le Maire annonce qu'il y a une liste de candidats dénommée :

« Pour Monnières : territoire durable » et composée de :

COUTEAU Benoît
CAILLÉ Marie-Jeanne
ENTEME Stéphane
GRUAU Céline
BOUTON Pascal
MENARD Françoise
DELHOMMEAU Michel
COUTEAU Isabelle

Benoît COUTEAU compose le bureau électoral selon les modalités de la circulaire. Il sera donc présidé par Mr le Maire ainsi que les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, soit Albert MECHINEAU et Guy BLANCHARD, et les deux membres les plus jeunes, soit Isabelle COUTEAU et Rodolphe BORRÉ. Nelly DELORT est la secrétaire.

Le scrutin est donc ouvert à 20h10. Le Maire précise qu'il n'y a pas de débat possible et appelle chacun à leur tour chaque membre du conseil à voter à bulletin secret puis à émarger.

Le scrutin est clos à 20h30 et les membres du bureau ont procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les délégués et les suppléants sont élus au scrutin proportionnel.

Le maire proclame les résultats :

19 votants
4 Nuls
1 Blanc

Soit 14 suffrages exprimés

La liste « Pour Monnières : territoire durable » a donc obtenue les 5 sièges de délégués (Benoît COUTEAU, CAILLÉ Marie-Jeanne, ENTEME Stéphane, GRUAU Céline et BOUTON Pascal) et les 3 sièges de suppléants (MENARD Françoise, DELHOMMEAU Michel et COUTEAU Isabelle)

Le procès-verbal a été dressé et clos le 30/06/217 à 20h40 et signé par les membres du bureau électoral.

02	Choix de l'architecte pour le lotissement du parking du Pampre d'Or
-----------	--

Le conseil municipal doit se prononcer sur le choix de l'architecte retenu pour le lotissement du Pampre d'Or.

Pascal BOUTON explique que 2 architectes ont été rencontrés sur 5 architectes contactés. Ils ont reçu :

_Vendredi Architecte et Urbanisme (25 25€ HT)

_ Voix mixtes Urbanisme et Paysage (19 880€ HT)

Pascal BOUTON propose de retenir Voix Mixtes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir Voix mixtes

Mr le Maire présente ensuite l'avancement du dossier Pampre d'Or. Il explique que le bâtiment restera en 3^{ème} catégorie. La surface permet de passer en 2^{ème} catégorie mais les normes accessibilités et sécurité seraient trop contraignantes.

Il montre différentes esquisses possibles faites par l'architecte Fardin. Il détaille les futurs aménagements des salles en fonction du type de manifestation (fête familiale, fête associative, Théâtre, Vide-grenier, réunion, concert, vœux...)

Pascal BOUTON souhaite une version repas sans la scène pour pouvoir manger à au moins 250 personnes.

Céline GRUAU, Isabelle COUTEAU, Rodolphe BORRÉ souhaitent également une proposition sur chaque type de manifestation avec le maximum de personnes assises dans chaque salle.

Mr le Maire répond qu'il sera possible d'en faire la demande auprès de l'architecte.

Phillipe CHENEAU demande la date de réception des travaux du Pampre d'Or ? Mr le Maire annonce avril ou juin 2018.

03	Subvention CCAS
-----------	------------------------

Françoise demande qu'une subvention de 204€ soit accordée au CCAS.

Pascal BOUTON s'interroge de la composition du CCAS. Françoise répond qu'il est composé de 4 élus, de 4 non-élus et de Mr le Maire.

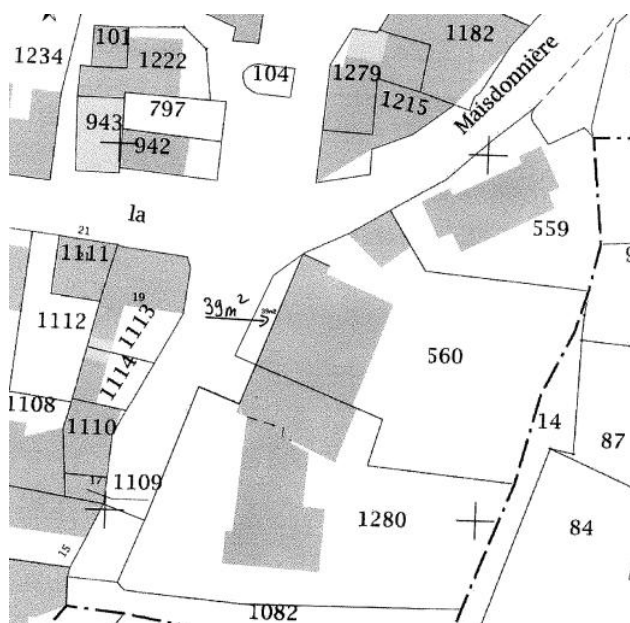
Les principales recettes du CCAS sont les dons divers, quêtes de mariage, recettes des concessions (les travaux de cimetières sont pris en charge par le budget de la commune)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention de 204€ au CCAS

Pascal BOUTON rappelle la demande Mr DIOCHET de la Maisdonnière d'acquérir une portion de voirie devant chez lui. Il informe que l'enquête publique s'est déroulée du 23 mars au 22 avril 2017, qu'elle n'a amené aucune observation et que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déclasser la partie de voirie du domaine public et de la céder selon le découpage proposé à 125 €/m² à Mr DIOCHET. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur. La rédaction de l'acte est confiée à Maître MENANTEAU.



Céline GRUAU demande où en est le dossier des Yolais ?

Mr le Maire informe que les négociations avec les avocats et les notaires sont toujours en cours.

Françoise MENARD précise qu'elle continue de chercher une solution pour reloger Mr Jean-François VANEUKEM.

Mr le Maire souhaite vivement trouver une solution rapidement car il craint que le bâtiment se dégrade et qu'il soit dangereux pour la sécurité du public

Blandine PERTHUY se demande si le département nous a concerté pour mettre en place l'aménagement d'une seule voie pour les voitures et de 2 voix pour les vélos. Mr le Maire répond qu'il y a bien eu concertation mais il y a besoin d'améliorations

Laurence BLANCHARD rappelle que les élus doivent se mobiliser pour l'inauguration de la mairie du 8/07/2017.

Fin du conseil à 22h00